

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de VONNAS

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

ARRÊTÉ

Le Maire de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route,

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

CONSIDÉRANT les travaux de tranchée environ 10m et pose de deux chambres – NCD Travaux publics – Monsieur DALAIS Nicolas. Les travaux nécessitent l'occupation du domaine public sur trottoir et chaussée avec stationnement de véhicule.

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules sera fermée à la circulation sur la voie suivante sur la voie suivante : chemin des Grands Vernays du 20 janvier 2025 au 24 janvier 2025.

ARTICLE 2

Pendant cette période, deux sens de circulation seront fermés à la circulation.

ARTICLE 3

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 16 janvier 2025

Maire,
Dominique BOYER

